

## Le financement de l'enseignement supérieur : innovations dans les mécanismes d'allocation et de contrôle des fonds : entre autonomie et responsabilisation des EES

*The financing of higher education: innovations in the mechanisms of allocation and control of funds: between autonomy and accountability of HEIs*

**RAHMANI Rachid**<sup>1</sup> / université de Bejaia, Algérie, rahrachid@yahoo.fr

**BOUMOULA Samir** / université de Bejaia, Algérie, samirboumoula@gmail.com

Reçu le: 14/05/2021

Accepté le: 15/06/2021

Publié le: 30/06/2021

### **Résumé:**

*Fournir un meilleur accès à l'éducation pour tous à des effets positifs sur la prospérité des individus. Cependant, la réalisation d'un tel objectif laisse les états en difficulté financière face à la demande croissante et changeante en matière d'enseignement supérieur. Cette situation crée la nécessité de trouver de nouveaux moyens innovants pour le financement de l'enseignement supérieur.*

*Cet article s'intéresse aux mécanismes d'allocation et de contrôle des fonds publics alloués aux (EES). Ainsi que les mécanismes de diversification des sources de financement de l'enseignement supérieur.*

**Mots clés:** enseignement supérieur, EES, financement de l'enseignement supérieur, responsabilisation, autonomie.

**Jel Classification Codes :** L53 ; L78 ; M00.

### **Abstract:**

*Providing better access to education for all with positive effects on the prosperity of individuals. However, achieving such a goal leaves states in financial difficulty in the face of growing and changing demand for higher education. This situation creates the need to find new innovative ways to finance higher education.*

*This article examines the mechanisms for the allocation and control of public funds allocated to (HEIs). As well as the mechanisms for diversifying sources of financing for higher education.*

**Keywords:** higher education, HEI, financing of higher education, accountability, autonomy, **Jel Classification Codes :** L53 ; L78 ; M00.

<sup>1</sup>. Auteur correspondant : RAHMANI Rachid, adresse e-mail : rahrachid@yahoo.fr

## Introduction

La problématique de l'enseignement supérieur est universelle : financements insuffisants, doutes grandissants quant à la qualité des formations, et sous-représentation des couches sociales défavorisées. (BARR, 2005) Fournir un meilleur accès à l'éducation aux étudiants de tous bords, et non uniquement à ceux qui en ont les moyens, a certes des effets positifs sur la prospérité des individus. Cependant, la réalisation d'un tel objectif laisse les états en difficulté financière face à la demande croissante et changeante en matière d'enseignement supérieur. Cette situation crée la nécessité de trouver de nouveaux moyens innovants pour le financement de l'enseignement supérieur. Les objectifs recherchés derrière l'innovation sont, la réduction des dépenses publiques, et la recherche de l'efficacité des dépenses de l'enseignement supérieur. La réduction des dépenses publiques de l'enseignement supérieur suppose la diversification de ses sources de financement, et la recherche des fonds privés. Quant à l'efficacité des dépenses, cette dernière peut être atteinte en introduisant des mécanismes d'allocation et de contrôle des fonds, basés sur la performance et le mérite. (QUENTIN, 2013, p. 357). Cependant, la collecte des fonds privés nécessite des incitations pour les Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES) et leurs partenaires, de la part de l'Etat. Ce travail, essaye de répondre à la question suivante : quelles sont les innovations récentes en matière de financement de l'enseignement supérieur, pour répondre à la problématique de l'enseignement supérieur ? Nous allons citer une liste non exhaustive de mécanismes d'allocation des fonds publics aux EES, ainsi que certains mécanismes de contrôle sur l'utilisation des fonds, utilisés un peu partout dans le monde. Comme nous exposons certains mécanismes d'incitation pour les EES et leurs partenaires, pour la collecte des fonds privés, dans un objectif de diversification des sources de financement de l'enseignement supérieur.

### **1- Les mécanismes du financement public de l'enseignement supérieur :**

Les fonds publics sont nécessaires dans les situations où le bénéfice public est élevé, et les coûts privés sont supérieurs aux bénéfices privés. Tous les gouvernements des pays du monde interviennent dans le financement ou l'organisation des services de l'éducation. Comme rien ne garantit que les marchés offrent l'égalité d'accès aux possibilités d'apprentissage, le financement public des services d'éducation est indispensable pour faire en sorte que l'éducation ne soit pas hors de portée de certains membres de la société. Cependant, Le budget public de l'éducation peut pâtir de chocs externes. Dans certains pays, le financement public de l'éducation a diminué sous l'effet de l'austérité budgétaire décrétée à la suite de crises économiques. La pandémie de COVID-19 par exemple, pourrait influencer sur les fonds publics alloués à

l'éducation. (OCDE, 2020, P.315). Le financement public de l'enseignement supérieur peut être direct ou indirect.

### **1-1 Le financement public direct et différents mécanismes d'allocation des fonds :**

On parle d'un financement public direct de l'enseignement supérieur, lorsque les fonds sont destinés directement aux établissements d'enseignement, il est appelé également, le financement de l'offre. Selon l'OCDE, une grande partie des fonds publics destinés au financement de l'enseignement supérieur, va directement aux établissements. (Idem, p.307) Les fonds publics peuvent être alloués aux EES par différents mécanismes, en réalisant différents objectifs.

#### **1-1-1 Les dotations globales**

Les forfaits ou budgets globaux constituent le mécanisme de financement le plus courant dans les pays en développement. Ils sont généralement décidés dans le cadre de négociations qui dépendent souvent de la construction historique de l'enseignement supérieur. Ce type de financement permet aux EES de jouir d'une plus grande autonomie que lorsqu'il s'agit de financements spécifiques, puisque les établissements peuvent ensuite décider d'affecter les fonds aux projets qu'ils jugent prioritaires. (QUENTIN, 2009, p.62). Cependant, les établissements doivent respecter les règles et procédures de justification des emplois.

#### **1-1-2 Les dotations spécifiques (réparties en lignes de dépenses)**

Il s'agit de financements spécifiques, destinés à financer des activités ou projets bien précis. Le budget par ligne est un moyen traditionnel et centralisé de définir les modalités d'emploi des ressources, chaque ligne correspondant à des dépenses précises. Les fonds publics peuvent être octroyés selon des lignes de dépenses, dont l'usage est défini par l'Etat, c'est-à-dire répartis en rubriques (le personnel, le fonctionnement, les services de restauration des étudiants, le personnel temporaire, les investissements publics, etc.). Selon le système en place, des restrictions plus ou moins strictes s'appliquent au transfert d'une ligne à l'autre. Par exemple en Bulgarie, en Grèce, à Chypre et en Lettonie, les lignes de dépenses sont à respecter strictement sans effectuer des transferts. En Lettonie, les établissements peuvent effectuer certains transferts après une demande de permission au Trésor. Si les dotations spécifiques présentent l'avantage de la clarté, ces budgets n'offrent qu'une marge de manœuvre faible, voire nulle, aux établissements. (JARAMILLO, & MELONIO, op cit, p.26 et Eurydice, 2008, P.48)

### **1-1-3 Les fonds de compétitivité :**

Les fonds de compétitivité sont une alternative à certains budgets globaux, qui vise à promouvoir la qualité et l'innovation des méthodes éducatives dans l'enseignement supérieur. Ce sont des budgets distribués en fonction d'évaluations transparentes de la qualité des projets soumis. (QUENTIN, 2009, op cit, p.63) Parmi les principaux exemples figurent les fonds d'innovation développés en Indonésie et au Chili, ou les fonds de recherche compétitifs dans la plupart des pays de l'OCDE, et l'éventail d'aides, bourses et prêts accordés au mérite dont les meilleurs étudiants peuvent bénéficier. Les fonds compétitifs bien conçus peuvent considérablement améliorer la performance des EES et servir de véhicules puissants pour leur transformation et leur stratégie d'innovation. (SALMI & HAUPTMAN, 2006, cité par OCDE, 2011, p.358)

### **1-1-4 Les paiements pour résultats :**

C'est un financement supplémentaire accordé aux EES lorsque certains objectifs sont atteints. Plusieurs Etats des Etats-Unis, l'Angleterre, l'Irlande, le Danemark, la Norvège, l'Autriche, l'Allemagne et les Pays-Bas appliquent de tels mécanismes. (QUENTIN, 2009, op cit, p.63)

## **1-2 Le financement public indirect et les différents mécanismes d'allocation des fonds :**

L'incapacité des familles pauvres à financer les études de leurs enfants, pose problème du point de vue de l'efficacité et de l'équité. Pour cela, les pouvoirs publics interviennent avec un financement indirect de l'enseignement supérieur, appelé aussi financement de la demande, pour corriger cette situation.

### **1-2-1 Les bourses d'État**

« La bourse est une aide financière publique directement fournie aux étudiants, qui n'a pas besoin d'être remboursée ». (Eurydice, 2018, p18). Les modalités de mise en œuvre des bourses sont extrêmement variées (types de coûts couverts, volume et durée de l'aide, conditionnalité, etc.). (JARAMILLO, A. & MELONIO, T., op cit, p.30). Les bourses publiques existent dans presque tous les systèmes d'enseignement supérieur en Europe, celles-ci sont accordées aux étudiants selon différents principes. On distingue des bourses universelles, des bourses fondées sur le besoin, et des bourses fondée sur le mérite. Les bourses universelles sont ouvertes à toutes les catégories d'étudiants sans exception, sans privilégier de catégorie particulière. Elle peut être appelée « allocation universelle d'autonomie », puisque elle permet à l'étudiant de mener ses études de manière autonome, c'est-à-dire indépendamment des ressources familiales. Elle est indissociable d'un accès gratuit (ou quasi-gratuit) à l'enseignement

supérieur dans la mesure où elle est pensée pour permettre à l'étudiant d'assumer ses dépenses courantes. Elle peut varier selon que l'étudiant est logé par sa famille ou qu'il est décohabitant. (FLACHER, D., HARARI-KERMADEC, H. & MOULIN L., 2018). Les bourses universelles existent dans (07) sept systèmes d'enseignement supérieur européens. (Eurydice, 2018, op cit, p.20). Les bourses fondées sur le besoin, sont les plus répandues dans l'Europe, elles sont identifiées dans 32 systèmes d'enseignement supérieur. Les bourses suivant cette approche «fondée sur le besoin» prennent en considération divers critères socio-économiques. Le critère le plus répandu est le revenu (parental) familial. Le montant de la bourse peut être forfaitaire, ou différencié en fonction des besoins des étudiants (plus le revenu familial est faible, plus la bourse de l'étudiant est élevée). D'autres critères sont utilisés dans l'attribution des bourses fondées sur le besoin, comme, si l'étudiant vit ou non avec sa famille, le statut professionnel et/ou le niveau d'instruction des parents, les besoins éducatifs spéciaux ou le statut d'orphelin. Les bourses fondées sur le mérite, elles consistent principalement à récompenser la réussite scolaire, en accordant des bourses publiques aux étudiants ayant obtenu les meilleurs résultats scolaires durant les études supérieures, ou secondaires, ou lors des examens d'admission. Cette approche «fondée sur le mérite», existe dans 22 systèmes d'enseignement supérieur de l'Europe. (Eurydice, 2018, op cit, p 20)

### **1-2-2 Bons ou chèques éducation**

Le concept de bon ou de chèque est assez simple : un individu ou sa famille reçoit un coupon de l'État qui représente une certaine somme d'argent à utiliser pour couvrir une dépense précise. Les bons ou chèques sont couramment utilisés pour tout un ensemble de services comme la nourriture et le logement. Ils peuvent ne couvrir que les dépenses de fonctionnement des établissements. Dans le cas des chèques-éducation, Les étudiants reçoivent un droit qu'ils peuvent utiliser pour étudier dans l'EES de leur choix. Ce qui crée donc une concurrence entre les établissements, facteur d'efficacité du système dans son ensemble. Selon l'OCDE, le système de chèques-éducation semble fonctionner de manière efficace au Kazakhstan, en tant qu'instrument d'allocation permettant de récompenser les établissements qui sont perçus comme plus performants et qui proposent des matières conformes aux priorités nationales (OCDE, 2011, op cit, p.358).

### **1-2-3 La prolongation des allocations familiales :**

Les allocations familiales sont un autre moyen d'accroître l'accès, quoique de façon encore plus indirecte, en aidant les familles des étudiants. Cette mesure peut aussi avoir des effets secondaires ; elle peut par exemple renforcer une

culture familiale dans laquelle l'éducation de la génération suivante revêt une importance essentielle. La conception et le ciblage éventuel de cet instrument détermineront s'il a également des effets positifs sur l'équité. (JARAMILO, 2011, op cit, P.33)

#### **1-2-4 Avantages fiscaux**

L'impôt est un autre instrument de financement de la demande d'enseignement supérieur. Il a suscité récemment de nombreuses innovations. Dans certains pays, les avantages fiscaux sont accordés de manière égale à toutes les familles d'étudiants sous la forme de crédits d'impôts, c'est-à-dire d'un montant forfaitaire sans lien avec le niveau de revenus. Dans d'autres systèmes, les déductions fiscales sont calculées sur la base des dépenses réelles faites dans le cadre du coût des études et/ou déterminent une économie d'impôt proportionnelle aux revenus. Dans ce cas, plus la famille dépense pour les études ou plus elle a un revenu élevé, plus elle réalise une économie d'impôt importante. L'objectif principal d'un tel système d'aide financière, est de permettre l'accès des plus démunis à l'enseignement supérieur. (DELHAXHE, GODENIR & DEUTSCH, 1999, P.3) Cependant, ces instruments ne sont possibles que dans les pays dotés d'un système de recouvrement des impôts efficient et fiable. (JARAMILLO, & MELONIO T, 2011,op cit, p.31)

#### **1-2-5 Prêts étudiants.**

Les prêts d'études peuvent réduire les obstacles à l'éducation qui sont créés par les dépenses privées directes ainsi que le coût des dépenses publiques directes pour les contribuables. En particulier, les prêts d'études transfèrent le coût de l'éducation dans le temps, entre la période des études (quand les étudiants n'ont que peu, voire pas, de revenus) à la période qui suit l'obtention de leur diplôme et conduit, en règle générale, à l'augmentation de leurs revenus ( OCDE, 2020, op cit, p.302). De même, le Réseau universitaire mondial pour l'innovation fait valoir que les systèmes de prêts étudiants favorisent l'équité, parce qu'ils permettent aux étudiants issus de ménages à faible revenu d'emprunter pour se payer une éducation, et de rembourser quand ils en ont les moyens. (DARVAS, GAO, SHEN & BAWANY , op cit, p79) Les prêts étudiants existent sous une forme ou une autre dans plus de 60 pays. Un nombre important d'établissements d'enseignement supérieur organisent et financent leurs propres prêts étudiants (OCDE, 2011, op cit, p 366). Les pouvoirs publics peuvent avoir recours aux programmes de prêts étudiants pour réduire le coût global de l'administration de l'aide financière. Pour qu'ils soient efficaces, BARR Nicholas (2005) propose un remboursement des prêts en fonction des revenus. Les étudiants reçoivent une aide sous forme d'un prêt dont le profil de remboursement dépendra des revenus

du futur diplômé. Ainsi, Le prêt doit être suffisant pour couvrir les droits de scolarité et, dans les pays plus riches, des frais de subsistance raisonnables.

## **2-Mécanismes de contrôle et de responsabilisation des EES sur l'utilisation des fonds publics :**

Pour que les fonds publics alloués aux EES, soient efficaces et réalisent les objectifs souhaités par les Etats, ces derniers doivent mettre en place un ensemble de mécanismes de contrôle sur l'utilisation des fonds.

### **2-1 la formule de financement et Calcul de la dotation publique :**

Les formules de financement sont considérées comme une manière d'accroître la transparence du financement public en répartissant de manière objective les fonds disponibles entre les établissements et en évitant les pressions politiques excessives. Mais, elles constituent aussi un incitant pour les établissements à mieux rationaliser leurs ressources, car elles établissent un lien entre le montant des fonds publics alloués et la capacité des établissements à utiliser de la manière la plus «rentable» possible les ressources. (Eurydice, 2008, op cit, p.52) Les formules de financement, utilisent généralement des indicateurs dits «inputs», qui se réfèrent au volume d'activités des établissements, mais dans de nombreux cas, les formules de financement comportent également des critères de performances, qui ont trait à des résultats réalisés par l'établissement. Les activités des établissements peuvent être estimées par l'importance des ressources (nombre de membres du personnel, salaires du personnel, nombre d'étudiants inscrits, bâtiments, etc.) dont disposent les établissements.

#### **2-1-1 Les critères relatifs aux inputs**

Les critères relatifs aux inputs utilisés pour déterminer le montant des ressources pour l'enseignement et le fonctionnement varient d'un pays à l'autre. Les plus couramment utilisés sont le nombre d'étudiants inscrits l'année précédente ou l'année en cours, pondéré par leur filière d'études. Dans quelques pays, le nombre d'étudiants de chaque établissement pris en compte pour le financement public est préétabli avec ou par les autorités nationales. Il correspond alors :

- au nombre de places d'études financées par l'État disponibles dans l'établissement (exemple : Bulgarie, Lituanie, Hongrie, Roumanie et Liechtenstein),
  - au nombre de places d'études à pourvoir ou au nombre d'étudiants à inscrire conformément au nombre de diplômés prévus par le contrat passé entre l'établissement et les autorités publiques (exemple :Estonie, Lettonie et Finlande).
- D'autres caractéristiques que celles qui ont trait au nombre d'étudiants, qui peuvent parfois garantir une certaine stabilité dans le modèle d'allocation des

fonds, sont beaucoup plus rarement prises en compte. Il s'agit par exemple de variables relatives aux loyers que les universités doivent assumer (Finlande), de la superficie des bâtiments (France), de leur localisation dans la capitale (Royaume-Uni – Angleterre), du nombre de membres du personnel (Grèce, France, Pologne – établissements publics, et Portugal), de critères relatifs à l'offre d'enseignement (France et Slovaquie) etc. (Eurydice, 2008, op cit, p.52) Le calcul du coût unitaire par étudiant peut être établi sur la base des dépenses effectivement rencontrées par les établissements au cours d'une période achevée (exemple de la Grèce) ou correspondre, comme dans la plupart des pays de UE, à un coût moyen estimé à l'échelle nationale, établi sur la base de statistiques. Ils peut aussi correspondre à un coût normatif, qui est établi en prenant en compte divers facteurs, comme, par exemple, un ratio étudiant/personnel jugé optimal et d'autres mesures standardisées d'efficacité, pour calculer ce qu'un coût par étudiant devrait être et non ce qu'il est sur la base d'une moyenne ou des coûts réels ( exemple de la Communauté française de Belgique, la Bulgarie, la Roumanie et le Liechtenstein). (Eurydice 2008, op cit, P.54) Lorsque les coûts unitaires se basent sur des coûts moyens à l'échelle nationale ou sur des coûts normatifs, ils peuvent agir comme un incitant à rationaliser l'usage des ressources.

### **2-1-2 Les indicateurs de performances**

Un rapport de STREHEL et al. (2007) souligne que beaucoup de pays de l'OCDE ont procédé à des réformes de leurs mécanismes de financement avec comme objectif de passer d'un système basé presque exclusivement sur les besoins des établissements, à un système basé sur leurs performances. (QUENTIN, 20013, p.24).

Les indicateurs de performance utilisés dans la formule de financement pour le calcul de la dotation publique des EES, pour l'enseignement et le fonctionnement, ont trait généralement à la réussite des étudiants comme :

- le nombre de diplômés (utilisé par environ la moitié des pays d'UE) (Eurydice 2008, P54)
- le respect de la durée prévue des études (adopté par la République tchèque, l'Italie et l'Autriche pour les universités) (idem)
- le nombre d'étudiants qui réussissent leurs examens (est considéré Au Danemark, en Autriche et au Liechtenstein) (idem).
- Le nombre de crédits acquis par les étudiants (pris en compte en Suède (étudiants à temps plein) et en Norvège). (idem).
- le nombre d'étudiants qui réussissent leur année d'études (considéré au Royaume-Uni (Angleterre et Irlande du Nord), (idem).
- le taux d'échec à la fin de la première année et le nombre d'étudiants qui

abandonnent leurs études ( considéré en Italie et les Pays-Bas (universités à orientation professionnelle) (idem).

Cependant, certains pays utilisent d'autres indicateurs de performance autre ceux qui ont trait à la réussite des étudiants, comme la qualité des programmes d'études et la productivité de la recherche. (Eurydice, 2008, op cit, p55)

### **2-1-3 Les critères sociaux et académiques**

Certains gouvernements ont introduit des critères sociaux ou académiques dans la formule de financement. Ces critères permettent de soutenir les EES dans la poursuite de différents objectifs sociaux ou académiques définis au niveau national ou les incitent à le faire. En Italie par exemple, la formule de financement prend en considération les conditions économiques et sociales de la zone d'appartenance des universités, afin de donner plus de moyens aux établissements qui accueillent des étudiants provenant de milieux socio-économiquement défavorisés, ainsi que le fait que l'établissement ait été récemment créé. En Autriche, la formule de financement intègre des données sur la proportion de professeurs féminins et sur le nombre de femmes qui obtiennent un diplôme de doctorat. (Idem, p.55,56)

### **2-2 Les contrats de performances**

On parle de contrats de performances lorsque l'établissement s'engage vis-à-vis de l'autorité à atteindre certains objectifs en contrepartie d'un certain financement. Contrairement à ce que son nom peut suggérer, ces contrats ne sont pas généralement contraignants. (QUENTIN, 2009, op cit, p.63). Le principe des contrats de performance repose, sur la définition d'objectifs stratégiques assignés à l'établissement. Ils peuvent également constituer un outil permettant de mesurer si les EES atteignent les objectifs fixés. Pour les autorités publiques, il s'agit d'un instrument puissant qui leur permet d'orienter les politiques stratégiques des établissements. Dans douze pays de l'UE, le financement public direct aux EES est octroyé, partiellement ou totalement, dans le cadre d'un contrat «de performances» établi entre l'État et l'établissement. (Eurydice 2008, op cit, p 57). Les contrats de performances existent en France (depuis 1989), au Luxembourg (depuis 2003), en Autriche (depuis 2007), Roumanie (depuis 1998 avec révision en 2006), en Finlande (depuis le milieu des années 1990) et en Islande (depuis 1997). (Eurydice 2008, p.57). Lesdits accords peuvent être conclus avec des réseaux entiers d'établissements ou des établissements individuels. L'allocation de la totalité ou d'une partie des fonds peut être tributaire de la capacité des établissements à satisfaire à tous les critères figurant dans les contrats. Les accords peuvent éventuellement être financés ou revus et exécutés rétroactivement. (OCDE, 2011, p.357).

### **2-3 les contrats d'achat de services éducatifs :**

En Estonie et en Lettonie, les contrats établis entre les EES et les autorités publiques portent sur l'octroi de fonds publics destinés à l'achat de services éducatifs à pourvoir par l'établissement. Ces services consistent à assurer qu'un certain nombre d'étudiants soient diplômés à l'issue d'une période déterminée, dans des matières ou des groupes de matières définis, à des niveaux d'études précis, et à offrir les places d'études correspondantes exemptes de droits de scolarité. (Eurydice 2008, op cit, p59)

### **3-Les sources du financement privé de l'enseignement supérieur :**

Dans tous les pays membres et partenaires de l'OCDE, la part privée des dépenses d'éducation après transferts publics au secteur privé est nettement plus élevée dans l'enseignement tertiaire qu'aux niveaux inférieurs d'enseignement. En 2017, en moyenne dans les pays de l'OCDE, près de 29 % des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire sont financées par le secteur privé après transferts (OCDE 2020, op cit, p 305). Plus de 60 % des dépenses au titre des établissements d'enseignement tertiaire sont financées par des sources privées en Australie, au Chili, en Corée, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, où les établissements demandent des frais de scolarité plus élevés aux étudiants. (Idem, p306). Aux Etats Unis, Le financement privé joue un rôle important, particulièrement dans les universités d'élite, et prend à la fois la forme de dons directs à l'université et celle de subventions de recherche accordées par des fondations privées. (CHIAPPORI, Pierre-André, 2011) Le financement privé de l'enseignement supérieur peut provenir de différentes sources, comme les étudiants et leurs familles, les revenus des établissements, les entreprises, et les particuliers.

#### **3-1 Le financement par les étudiants et leurs familles :**

À mesure que les fonds publics s'amenuisent, les EES privés ou parfois même publics, diversifient leurs revenus par divers moyens, en commençant par les droits d'inscription, provenant de la contribution des ménages (étudiants et leurs familles). Les droits de scolarité permettent aux EES de disposer davantage de ressources pour améliorer la qualité et, par le jeu de la concurrence, d'utiliser ces ressources de manière optimale (BARR Nicolas, 2005). Le rendement élevé de l'enseignement tertiaire a conduit un certain nombre de pays à penser que les individus devraient participer davantage au financement de leur formation à ce niveau d'enseignement. (OCDE, 2020, op cit p305). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses des ménages représentent 74 % des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire (Idem, p.306). Au niveau de l'EU-27, les dépenses en provenance des ménages (dont les frais d'enseignement



et autres frais demandés aux étudiants constituent la plus grande partie) ont augmenté de 7 à 13 % entre 1999 et 2004. (Eurydice 2008, p73). Cependant, les droits de scolarité sont hors de portée des étudiants d'origines modestes.

### **3-2 Le financement par les revenus de l'établissement :**

Les revenus des établissements peuvent être une autre source aidant le financement de l'enseignement supérieur. Ces revenus peuvent provenir de différentes activités des établissements.

#### **3-2-1 l'exploitation des résultats de la recherche :**

L'exploitation des résultats de la recherche et les contrats de recherche constituent les sources de financement privé les plus fréquentes dans l'UE. (Eurydice 2008 ,op cit). Cependant, l'exploitation des résultats de la recherche nécessite un cadre législatif, qui autorise les établissements à détenir les droits de propriété intellectuelle des résultats des recherches menées par leur personnel, et leur permet de tirer des ressources d'une commercialisation éventuelle.

#### **3-2-2 La prestation de services :**

La prestation de services tels que les cours d'éducation permanente pour adultes, la formation continue pour les entreprises, les services de conseil et l'organisation d'événements, constitue une autre source très importante de financement privé. Ainsi, la prestation de certains services médicaux, tels que les diagnostics et la rééducation hautement spécialisés (en Pologne par exemple). En Allemagne, les recettes provenant des soins de santé couvrent environ les deux tiers des dépenses des hôpitaux universitaires. (Eurydice, 2008, p 78)

#### **3-2-3 Les revenus locatifs et fonciers :**

Dans de nombreux pays de l'UE les revenus locatifs et fonciers constituent une source supplémentaire de revenus. Les EES sont autorisés à créer des entreprises commerciales dans presque tous les pays de l'UE. En Finlande (par exemple), la création d'entreprises par les universités est autorisée depuis 2006 (Idem, p78).

#### **3-2-4 Les intérêts provenant d'investissements financiers :**

Les intérêts provenant d'investissements financiers constituent aussi une source de revenus pour le financement de l'enseignement supérieur, mentionnée par beaucoup de pays de l'UE. Ainsi, les EES sont autorisés à contracter des emprunts dans la majorité des pays de l'UE. Au Royaume-Uni, tous les EES ont le droit de recourir à des emprunts, bien que ce droit soit susceptible de varier du fait que les établissements sont régis par leurs propres statuts plutôt que par les réglementations des pouvoirs publics. Les établissements peuvent contracter

divers types d'emprunts, allant du simple crédit bancaire à des dispositifs plus élaborés, incluant des formes de partenariat public-privé (ibidem).

### **3-3 Le financement par les entreprises :**

Les entreprises peuvent être une source non négligeable pour le financement de l'enseignement supérieur, à travers différentes formes.

#### **3-3-1 Le parrainage de postes :**

Le parrainage de postes se réfère au financement par un sponsor privé d'un poste d'enseignant ou de chercheur dans un établissement d'enseignement supérieur. Le parrainage de postes est autorisé partout dans l'UE sauf en Grèce et en Lituanie. C'est une pratique courante au Royaume-Uni. En Belgique (Communautés française et flamande), plusieurs chaires sont parrainées par le monde des entreprises, bien que cela ne soit pas une pratique courante. C'est également le cas aux Pays-Bas, en Autriche et en Finlande. En Slovénie, le recrutement de chercheurs dans les entreprises et le cofinancement de postes de jeunes chercheurs sont encouragés. (Eurydice, 2008, op cit, p.78)

#### **3-3-2 le mécénat :**

Le mécénat est le don en numéraire ou matériel apporté par une entreprise à un organisme d'intérêt général, sans attendre en retour de contrepartie équivalente. Il a pour objectif de faire valoir l'image institutionnelle d'une entreprise et est assimilable à un don sur le plan fiscal.

### **3-4 Le financement par les particuliers :**

Aux États-Unis, la réussite sociale se manifeste aussi par la générosité philanthropique ; donner, de façon souvent spectaculaire mais parfois anonyme, est un devoir moral indissociable du succès. Aux États-Unis, un milliardaire donnera volontier les neuf dixièmes de sa fortune à une fondation créée à son nom, et n'en laissera qu'un dixième à ses enfants. (CHIAPPORI, op cit, p.31) Ainsi, Les réseaux d'anciens étudiants constituent une source de financement potentiellement considérable. Dans les établissements américains, le réseau des anciens (alumni) est une ressource fondamentale, cultivée et exploitée comme telle.

## **4- Les mécanismes d'incitations à la diversification des sources de financement de l'enseignement supérieur :**

Pour concrétiser la diversification du financement de l'enseignement supérieur, et plus particulièrement le recours à des sources privées de financement autres que les ménages, les gouvernements doivent mettre en place des mesures incitatives

pour EES, ainsi que pour leurs partenaires privés.

#### **4-1 Mesures incitatives pour les EES pour la collecte des fonds privés :**

Les gouvernements des pays peuvent inciter les EES à diversifier leurs sources de financement, à travers la mise en place de certaines mesures.

##### **4-1-1 la considération des fonds privés collectés lors de l'octroi des fonds publics :**

La prise en compte, de la capacité des établissements à collecter des fonds privés, pour déterminer le montant des fonds publics dont bénéficiera chaque établissement, constitue une mesure incitative pour les EES à rechercher des fonds privés. En Communauté flamande de Belgique, le montant des fonds privés collectés via les contrats de recherche est pris en considération pour l'octroi d'une dotation destinée au transfert de la connaissance. Au Portugal et en Finlande, le montant de la dotation allouée aux établissements pour l'enseignement et le fonctionnement peut être influencé par leur collecte de fonds privés (Eurydice, 2008, op cit, p.82).

##### **4-1-2 Avantages fiscaux pour les établissements collectant des fonds privés :**

Accorder des avantages fiscaux pour les établissements qui collectent des fonds privés, constitue une autre incitation aux établissements pour la recherche des fonds privés et la diversification de leur financement. En Hongrie, dans certains cas, les établissements d'enseignement supérieur ont la possibilité de poursuivre des activités commerciales sans devoir payer d'impôts ni de taxes. Aux Pays-Bas, le financement privé des établissements d'enseignement supérieur est exempté de taxes dans des cas spécifiques. Depuis janvier 2006, les dons reçus par les établissements sont exemptés d'impôts dans l'UE. (Eurydice 2008, op cit, p.83)

##### **4-1-3 Autorisation des EES pour la collecte des frais d'inscription :**

Dans environ deux tiers des pays de l'UE, les EES peuvent collecter des frais d'enseignement auprès des étudiants inscrits pour une première qualification. En Estonie, en Lettonie, en Lituanie, en Hongrie et en Roumanie, cela concerne uniquement les étudiants qui ne sont pas aidés financièrement par l'État. En Communauté française de Belgique, en Bulgarie, en Espagne, en France, aux Pays-Bas, en Autriche, en Slovaquie et au Royaume-Uni (Écosse), les montants des frais d'enseignement sont déterminés par les autorités centrales en matière d'éducation. Dans les autres pays où il existe des frais d'enseignement pour une première qualification, les établissements peuvent en fixer le montant dans les limites définies par ces mêmes autorités. (Idem, p.74)

#### **4-2 Incitations pour les partenaires des établissements :**

Les gouvernements peuvent aussi diversifier les sources de financement des EES, en incitant les partenaires privés des établissements et autres, à participer au financement de ces derniers, en accordant des avantages fiscaux aux donateurs, sponsors, et partenaires privés, ou un soutien financier pour les partenariats entre établissements et partenaires privés.

##### **4-2-1 Avantages fiscaux pour les donateurs/sponsors/partenaires privés :**

En Communauté française de Belgique, en Espagne, en France, en Lettonie, au Luxembourg, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie, en Finlande et au Royaume-Uni, des dons aux établissements peuvent faire l'objet de déductions fiscales dans le chef du donateur. En Lettonie, en Lituanie et en Roumanie, c'est le cas pour le sponsoring. En Communauté flamande de Belgique, au Danemark, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, en Lettonie, au Portugal et en Norvège, les entreprises qui réalisent des recherches en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. (Eurydice, 2008, op cit, p.83)

##### **4-2-2 Soutien financier pour les partenariats des EES avec le secteur privé :**

Le soutien financier des partenariats entre les EES et le secteur privés, est aussi une mesure incitative pour la diversification des sources de financement des EES. En France, les subsides publics pour la recherche sont davantage dirigés vers les projets réalisés en partenariat avec le secteur privé, notamment via l'action de l'Agence nationale pour la recherche créée en 2005. (Eurydice 2008, op cit, p84) .

#### **4-3 Incitations pour les particuliers :**

L'incitation des particuliers notamment les anciens étudiants à participer au financement des EES, peut se faire en les invitant à participer à certains événements, par exemple, lors de l'attribution du prix Nobel à un chercheur de l'université (CHIAPPORI, 2011, op cit, p.38) Ainsi, L'État peut encourager les familles à contribuer à la constitution de comptes d'épargne pour leurs enfants, en leur offrant des avantages fiscaux ou des donations équivalentes. Les comptes d'apprentissage sont également utilisés pour financer les formations techniques et professionnelles. Les employés et employeurs peuvent ainsi être encouragés à ouvrir des comptes et à utiliser l'épargne pour approfondir leur formation. (OCDE, 2011, p.366)

#### **5- Les enjeux d'un financement privé de l'enseignement supérieur**

Toute contribution financière des entreprises à un EES soulève inévitablement des inquiétudes relatives à une éventuelle non indépendance scientifique de



l'EES, et un éventuel déséquilibre entre disciplines. Un donateur peut légitimement demander que des comptes lui soient rendus sur l'utilisation des fonds qu'il a versé. Ainsi, une éventuelle intervention dans les décisions de nature purement scientifique (quel chercheur recruter ? Quelle recherche mettre en place ? etc .) peut engendrer un risque sur l'autonomie scientifique de l'établissement. Pour cela, L'utilisation des fonds doit être définie ex ante de façon générale lorsque le donateur verse une contribution, en spécifiant le champ disciplinaire auquel elle soit consacrée. Ainsi, le choix du titulaire de la chaire, de l'étudiant soutenu ou des invités du colloque – sans même parler des conclusions de la recherche – doit être de la responsabilité exclusive des universitaires. Une seconde inquiétude concerne un éventuel déséquilibre entre disciplines. Les sciences dures, le droit, l'économie ont sans doute plus de chance de susciter l'intérêt des donateurs potentiels que la philosophie, les mathématiques pures ou la littérature comparée. De plus, à l'intérieur même d'une discipline, les aspects les plus appliqués pourraient se trouver privilégiés au détriment de la recherche fondamentale. (CHAPIORI, 2011)

### **Conclusion :**

Le savoir étant le moteur de la productivité et de la croissance économique, ces objectifs exigent de développer le capital humain à travers des systèmes d'éducation et de formation plus accessibles, plus équitables et de meilleure qualité. Cependant, Dans un contexte de finances publiques tendues, la recherche et l'enseignement supérieur ne pourront se passer, à moyen et long terme, d'une redéfinition de la structure de leurs ressources, incluant en premier lieu un recours accru aux financements privés.

Les fonds publics sont nécessaires dans les situations où le bénéfice public est élevé, et les coûts privés sont supérieurs aux bénéfices privés. Et comme rien ne garantit que les marchés offrent l'égalité d'accès aux possibilités d'apprentissage, le financement public des services d'éducation est indispensable pour faire en sorte que l'éducation ne soit pas hors de portée de certains membres de la société. Les fonds publics peuvent être alloués aux EES par différents mécanismes, en réalisant différents objectifs. Les forfaits ou budgets globaux constituent le mécanisme de financement le plus courant dans les pays en développement. Ce type de financement permet aux EES de jouir d'une plus grande autonomie. Les fonds publics peuvent être aussi octroyés selon des lignes de dépenses, dont l'usage est défini par l'Etat. C'est un moyen traditionnel pour centraliser, et définir les modalités d'emploi des ressources.

Et pour que les fonds publics alloués aux EES, soient efficaces et réalisent les objectifs souhaités par les Etats, ces derniers doivent mettre en place un ensemble de mécanismes de contrôle sur l'utilisation des fonds. Comme, les formules de

financement basées sur des indicateurs de performance, ou les contrats de performance, qui incitent les établissements à mieux rationaliser leurs ressources, et créer une concurrence entre les EES.

L'Etat peut financer aussi l'enseignement, indirectement en aidant les étudiants et leurs familles, à travers des avantages fiscaux, des crédits ou des bourses aux étudiants. Dans un but de garantir un meilleur accès pour les classes moins représentées, et créer une concurrence entre EES.

Cependant, Le budget public de l'éducation peut pâtir de chocs externes, ce qui exige le recours à un financement privé, provenant, des étudiants et leurs familles, des entreprises, ou des particuliers. La collecte de tous ses fonds, nécessite des incitations de la part de l'Etat, pour les EES, et leurs partenaires, et accorder une certaine autonomie pour EES. Cependant, le financement de l'enseignement supérieur par des fonds privés, risque de dévier ce dernier de ses objectifs, ce qui nécessite une réglementation bien réfléchie, qui assure un certain équilibre entre l'autonomie et la responsabilité des EES.

### Références :

#### • Livres

- BROSSARD, M., & FOKO, B. (2007). *Coût et financement de l'enseignement supérieur en Afrique Francophone*, banque mondiale, série Développement humain de la région Afrique, 107p
- CHIAPPORI, P-A. (2011). *Financement de l'enseignement supérieur : quel rôle pour les entreprises ?* Paris-France : Les notes de l'institut, institut de l'entreprise, 103 p.
- DARVAS, P., GAO, S., SHEN Y., & BAWANY, B. (2017). *Enseignement supérieur et équité en Afrique subsaharienne : Élargir l'opportunité au-delà de l'élite*. Directions du développement. Washington, DC : Banque mondiale.
- Eurydice. (2008). *la gouvernance de l'enseignement supérieur en Europe, politiques, structures, financement, et personnel académique*. Bruxelles : Eurydice, 148 P
- OCDE (2011), *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 – Volume 2 : Mondialisation, La recherche et l'innovation dans l'enseignement*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264075405-fr>, 414p.

#### • Articles du journal

- BARR, N. (2005). *le financement de l'enseignement supérieur*, *Finances & Développement* Juin 2005.
- CHEVAILLIER, T. (2014). « Introduction », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 65 | avril 2014, mis en ligne le 29 avril 2014, consulté le 07 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ries/3676> ; DOI : 10.4000/ries.3676
- FLACHER, D., HARARI-KERMADEC, H., & MOULIN, L.(2018). « Régime par répartition dans l'enseignement supérieur : fondements théoriques et estimations

empiriques », *Économie et institutions* [En ligne], 27 | 2018, mis en ligne le 20 novembre 2018, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ei/6233> ; DOI : 10.4000/ei.6233

- OCDE (2007), chapitre 6, *Financement de l'enseignement supérieur*, Éditions de l'OCDE « Études économiques de l'OCDE », 2007/9 n° 9 , pages 145 à 180, ISSN 0304-3363, ISBN 9264032729 .

-OCDE (2001), *l'investissement en capital humain via l'enseignement et la formation post-obligatoires*, Éditions de l'OCDE, « Perspectives économiques de l'OCDE », 2001/2 no 70 , pages 183 à 204 .

-QUENTIN, D.(2009). *Comparaison internationale des modes d'organisation et de financement de l'enseignement supérieur*, CREA (Université de Luxembourg) et CKE (Université Libre de Bruxelles), 69e jaargang, nr. 4, 4e kwartaal, 2009.

-QUENTIN, D. (20013). *Financement de la recherche appliquée*

- **Rapports**

- Eurydice, (2018). *Frais et systèmes nationaux d'aides financières aux étudiants dans l'enseignement supérieur en Europe – 2018/2019*. Eurydice – Faits et chiffres. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

-JARAMILLO, A., & MELONIO, T., Sous-direction (2011). *Enseignement supérieur au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Atteindre la viabilité financière tout en visant l'excellence*, rapport de CMI en partenariat avec la banque mondiale et l'AFD, 106 p.

-OCDE (2020), *Regards sur l'éducation 2020 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7adde83a-fr>.